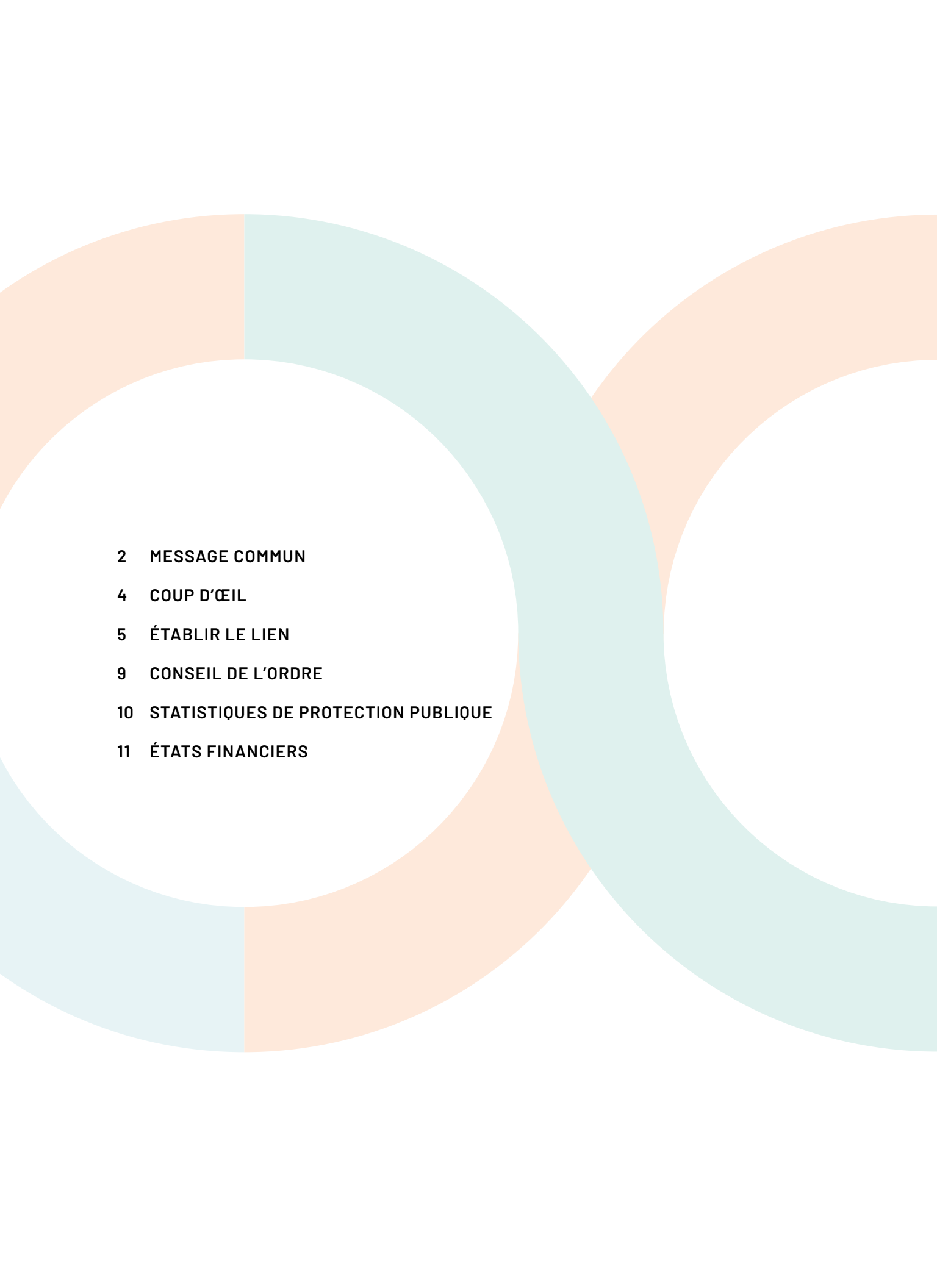


PROFESSIONALISME
RESPONSABILISATION
PROTECTION DU PUBLIC



2	MESSAGE COMMUN
4	COUP D'ŒIL
5	ÉTABLIR LE LIEN
9	CONSEIL DE L'ORDRE
10	STATISTIQUES DE PROTECTION PUBLIQUE
11	ÉTATS FINANCIERS

NOTRE VISION L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social s'efforce d'atteindre l'excellence organisationnelle dans le cadre de son mandat afin de servir l'intérêt public, de réglementer ses membres et de rendre des comptes à la collectivité et d'être accessible à celle-ci.

NOTRE MISSION L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social protège l'intérêt du public en réglementant l'exercice des professions de travailleuse sociale/travailleur social et de technicienne/technicien en travail social et en faisant la promotion d'une pratique éthique et professionnelle.

MESSAGE CONJOINT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE LA REGISTRATEURE ET CHEF DE LA DIRECTION



John Fleming
Le président du Conseil



Lise Betteridge MTS, TSI
La registrateure et chef
de la direction

À l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, maintenir le lien entre l'excellence en matière de réglementation et la protection du public est une priorité de tous les instants. L'année écoulée nous a donné l'occasion d'établir ce lien d'une nouvelle manière, en entreprenant un processus d'examen de la gouvernance à la fois stimulant et gratifiant.

Comme nous nous efforçons en permanence d'améliorer tous les aspects de notre travail, nous sommes très fiers de nous être engagés dans ce parcours important, axé sur [l'examen et la transformation de la gouvernance](#). Le

« Nous avons fait des progrès significatifs dans nos efforts pour faire progresser la diversité, l'équité et l'inclusion, ainsi que la vérité et la réconciliation »

Conseil de l'Ordre et les cadres supérieurs ont participé à une formation sur la gouvernance, au cours de laquelle nos pratiques actuelles ont été examinées de près. Harry Cayton et Deanna Williams, consultants en gouvernance, ont présenté leur rapport sur la gouvernance, contenant 21 recommandations au Conseil de l'Ordre; en outre, un plan d'action a été élaboré et un certain nombre de décisions d'une grande importance ont été prises, dont certaines ont déjà été mises en œuvre.

Le principal changement apporté concerne le libellé en langue française, avec le remplacement du terme « membre » par le terme « personne inscrite », afin de préciser le rôle de l'Ordre en tant qu'organisme de réglementation plutôt qu'en tant qu'association, et le remplacement du terme anglais « Council President » par le terme « Council Chair », pour mieux définir les responsabilités du rôle. La mise en œuvre des recommandations en matière de gouvernance constitue une réalisation importante qui jette les bases d'une innovation et d'une modernisation futures de la réglementation au sein de l'Ordre.

Au cours de l'année écoulée, l'Ordre a également réalisé de grands progrès dans la mise en œuvre des priorités clés de son [Plan stratégique 2020-2023](#). Nous avons notamment déployé des efforts significatifs pour faire progresser les questions de diversité, d'équité, d'inclusion et de réconciliation, y compris en ce qui concerne notre initiative sur les données relatives à [l'équité et à l'inclusion](#). Nous nous sommes engagés avec toutes les parties prenantes de l'Ordre dans le cadre de l'examen continu de nos normes d'exercice, en veillant à ce que les normes minimales guidant la pratique des personnes inscrites tiennent compte des changements sociétaux et de la pratique actuelle de nos deux professions. En outre, nous avons poursuivi notre travail dans la mise en œuvre d'examens d'accès à la profession pour tous les candidats à l'Ordre. Nous prévoyons que cette exigence sera pleinement mise en œuvre en 2027. Une campagne multidimensionnelle est à venir pour faire face à l'augmentation préoccupante du nombre de plaintes reçues par l'Ordre concernant des comportements sexuels répréhensibles.

« Tout ce que fait l'Ordre revient à s'assurer que la protection du public est au premier plan de toute prise de décision »

Nous aimerions prendre un moment pour remercier le Conseil de l'Ordre de son leadership et de son dévouement. En 2022, nous avons accueilli plusieurs membres du Conseil nouvellement élus. Il s'agit de Mandi Olson, TTSl, Marinna Read, TSl, Sandie Sidsworth, TTSl, et Candice Snake, TSl. Nous avons dit au revoir aux membres élus Angèle Desormeau, TTSl, Shelley Hale, TTSl, Frances Keogh, TSl, et Lisa Seburn, TSl, ainsi qu'à Déirdre Smith, membre du public.

Pour plus d'informations sur les activités du Conseil de l'Ordre et de ses comités en 2022, veuillez consulter le [site Web de l'Ordre](#).

L'Ordre veille toujours à mettre la protection du public au premier plan dans toutes ses décisions. Dans nos efforts continus pour relier la transformation de notre gouvernance à notre mandat de protection du public, nous relèverons les nombreux défis qui nous attendent, en réalisant en cours de route des apprentissages et des découvertes utiles.

COUP D'ŒIL

27 991

PERSONNES INSCRITES À L'ORDRE

23 757 PERSONNES INSCRITES EN
TRAVAIL SOCIAL

3 820 PERSONNES INSCRITES EN TECHNIQUES
DU TRAVAIL SOCIAL

414 PERSONNES INSCRITES DANS LES DEUX CATÉGORIES

NOUVEAUX PERSONNES INSCRITES EN 2022

2 484 PERSONNES INSCRITES EN TRAVAIL SOCIAL
(1 167 RÉCENTS DIPLÔMÉS)

879 PERSONNES INSCRITES EN TECHNIQUES DE TRAVAIL SOCIAL
(350 RÉCENTS DIPLÔMÉS)

3 363 NOUVEAUX PERSONNES INSCRITES AU TOTAL
(1 517 RÉCENTS DIPLÔMÉS)

Veillez visiter le [site Web de l'Ordre](#) pour de plus amples renseignements sur les travailleuses et travailleurs sociaux et les techniciennes et techniciens en travail social de l'Ontario.

ÉTABLIR LE LIEN

Tout ce que fait l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario est relié à son mandat de protection du public. L'an dernier n'a pas été différent, alors que nous avons entrepris de nouvelles initiatives, renseigné le public, maintenu des normes éthiques et professionnelles et amélioré nos processus de réglementation - toujours motivés par notre mandat continu de protéger les Ontariennes et Ontariens contre les préjudices.

Voici quelques façons qui nous ont permis de servir la population ontarienne en 2022 :

PLAINTES ET DISCIPLINE

L'Ordre protège le public contre les praticiens non qualifiés, incompetents et inaptes grâce à ses processus rigoureux de plaintes et de discipline.

En 2022, le comité des plaintes de l'Ordre a procédé à 92 nouvelles enquêtes relatives à des plaintes et a rendu 78 décisions et motifs de plaintes. Nous avons examiné 25 rapports obligatoires et rendu cinq décisions et motifs. Le comité de discipline de l'Ordre a reçu 17 nouveaux renvois, tenu neuf audiences et rendu cinq décisions.

L'an dernier, nous avons encore constaté une augmentation du pourcentage de plaintes liées à l'inconduite sexuelle - de 8 % en 2021 à 16 % en 2022. Une telle hausse est extrêmement préoccupante, et nous entendons nous attaquer de front à ce problème par le biais d'une campagne comportant de multiples volets au cours de l'année qui vient.

Si vous désirez en savoir plus sur la composition et le travail des comités des plaintes et de discipline de l'Ordre, veuillez consulter le [site Web de l'Ordre](#).

PROTECTION DES TITRES

En Ontario, seules les personnes inscrites à l'Ordre peuvent utiliser les titres protégés « travailleuse sociale/ travailleur social », « travailleuse sociale inscrite/travailleur social inscrit » ou « technicienne en travail social/technicien en travail social » et « technicienne en travail social inscrite/technicien en travail social inscrit ». Les personnes qui utilisent ces titres protégés de façon illégale mettent le public en danger. Les membres du public ont le droit de présumer que lorsque leurs proches ou eux-mêmes reçoivent des services d'une personne indiquant qu'elle est une travailleuse sociale/ un travailleur social, ou une technicienne/ un technicien en travail social, cette personne est inscrite à l'Ordre et elle est soumise à la surveillance de l'Ordre.

En 2022, l'Ordre a traité 323 dossiers liés à la protection des titres concernant des personnes qui ont fait un usage abusif des

323

dossiers liés à la protection des titres

titres protégés. Nous avons déposé des demandes de cessation et d'abstention devant les tribunaux concernant deux praticiens non réglementés, et un praticien non réglementé a été accusé de délit criminel.

Vous pouvez consulter la liste de praticiens non réglementés en Ontario dans le [site Web de l'Ordre](#).

AMÉLIORER NOS PROCESSUS

Depuis 2022, les personnes qui désirent s'inscrire par voie d'équivalence à l'Ordre ont la possibilité de le faire en ligne. Grâce à cette fonctionnalité, toutes les personnes qui présentent une demande d'inscription à l'Ordre peuvent maintenant [s'inscrire entièrement en ligne](#), ce qui simplifie davantage le processus de demande. Cette initiative fait partie des efforts élargis que déploie l'Ordre en vue d'optimiser l'utilisation de la technologie afin d'améliorer ses services et de rendre ses plateformes plus accessibles aux parties prenantes que nous servons.

COLLABORER AVEC NOS PARTIES PRENANTES

La sensibilisation du public se veut un élément crucial de la protection du public. Voilà pourquoi l'Ordre redouble d'efforts pour faire en sorte que ses messages soient accessibles, inclusifs et diffusés dans tous les coins de la province.

C'est par le biais de notre campagne continue de sensibilisation du public que nous avons renseigné la population ontarienne au sujet des outils importants à notre disposition qui nous permettent de protéger le public, notamment par des annonces dans les médias numériques, les cabinets de médecins un peu partout en Ontario et sur la chaîne CP24. En

Une augmentation
des visites au tableau
en ligne de l'Ordre de

82%

2022, notre campagne intitulée « [Un nom peut en dire long - une protection pour vous](#) » a connu un grand succès et a entraîné une augmentation des consultations du tableau en ligne des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ordre de 82 % par rapport à 2021. De toute évidence, les membres de la population ontarienne comprennent que le rôle de l'Ordre est de les protéger.

Nous avons poursuivi notre collaboration directement avec nos parties prenantes par le biais de différents supports afin de mettre en lumière des questions pertinentes. Nous avons publié deux numéros de notre [bulletin Perspective](#) à l'intention des personnes inscrites et quatre numéros de [Communiqué Employeurs](#) destinés aux employeurs de travailleurs sociaux et de techniciens en travail social. Nous avons offert des séances éducatives aux personnes inscrites à l'occasion de la [Journée de l'assemblée annuelle et de la formation \(JAAF\) 2022](#) et du [Forum éducatif 2022](#), et nous avons invité les employeurs à participer à notre table ronde des employeurs. Nous avons poursuivi notre travail de collaboration avec nos partenaires du gouvernement et du secteur de la réglementation.

Comité de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DEI) créé en 2022

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

L'Ordre reconnaît qu'une partie importante de son mandat de protection du public est de faire progresser la question de la diversité, de l'équité et de l'inclusion et de lutter contre la discrimination. La réalisation de ces objectifs passe d'abord par une meilleure compréhension du contexte actuel, y compris quels sont les obstacles et la diversification de la représentation. Nous voulons nous assurer de prendre des décisions qui s'appuient sur des expériences vécues et une représentation authentique.

En septembre 2022, nous avons entrepris l'élaboration de notre [initiative sur les données en matière d'équité et d'inclusion](#) afin de pouvoir déceler et suivre de près le racisme et la discrimination systémiques au sein des professions du travail social et des techniques de travail social. Par la collecte de ces données, nous cherchons entre autres à comprendre dans quelle mesure les personnes inscrites qui composent l'effectif de l'Ordre reflètent la diversité du public ontarien. Cette initiative a donné lieu à de nombreuses conversations et consultations dans le but d'obtenir des conseils et l'orientation d'un large éventail de communautés et d'organisations. Nous prévoyons de mettre en place l'initiative sur les données en matière d'équité et

d'inclusion au début de la prochaine saison de renouvellement de l'adhésion à l'Ordre, fin novembre 2023.

La création du comité de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DEI) a eu lieu en 2022 suivant la dissolution du groupe de travail DEI - une indication de l'importance de la tâche qu'il reste à accomplir. S'il est possible de dissoudre un groupe de travail lorsqu'il a atteint son objectif, le rôle d'un comité est permanent. [Lisez](#) le rapport inaugural du comité DEI.

VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION

L'Ordre s'est engagé à donner suite aux appels à l'action mis de l'avant par la Commission de vérité et réconciliation (CVR) du Canada, notamment en veillant à ce que les personnes inscrites soient bien renseignées sur les questions qui touchent les peuples autochtones.

L'an dernier, nous avons tenu deux séances éducatives à l'intention des personnes inscrites qui faisaient suite à notre engagement en faveur de la vérité et de la réconciliation : l'une sur les [droits des Premières Nations en matière de santé mentale](#) (en anglais) par la Dre Carol Hopkins lors de la JAAF 2022, et l'autre sur la

L'an dernier, l'Ordre a tenu deux sessions éducatives suite à notre engagement en faveur de la vérité et de la réconciliation

[décolonisation des services à l'enfance](#) (en anglais) par Sherrie Moore et Elizabeth Sault à l'occasion de notre Forum éducatif.

En 2022, nous avons intensifié notre campagne de sensibilisation du public dans le but de tendre la main aux communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis de l'Ontario. Nous comptons poursuivre l'établissement de relations constructives avec les communautés autochtones.

MAINTENIR UNE PRATIQUE ÉTHIQUE ET PROFESSIONNELLE

L'Ordre veille à ce que les travailleurs sociaux et les techniciens en travail social de l'Ontario soient qualifiés et qu'ils disposent des soutiens à la pratique dont ils ont besoin afin de servir leurs clients et leurs collectivités locales.

En 2022, nous avons reçu des milliers de demandes de consultation sur la pratique de la part de personnes inscrites, d'employeurs et de membres du public. Les thèmes les plus courants portaient sur le consentement/la confidentialité/l'obligation de mise en garde, la pratique privée et la technologie. Nous avons donné 29 présentations dans le cadre de programmes et dans des lieux de travail du domaine du travail social et des techniques de travail social aux quatre coins de l'Ontario. Nous avons également créé et mis à jour des ressources sur la pratique qui aident et guident les personnes inscrites face à des questions courantes, notamment en ce qui concerne les [conflits d'intérêts](#), le [travail avec les clients](#) et [l'administration de la naloxone](#).

Nous avons poursuivi notre examen approfondi des Normes d'exercice de l'Ordre afin de veiller à ce qu'elles tiennent

97%

Taux d'achèvement du PMC en 2022

compte des changements sociétaux et des pratiques actuelles dans les professions. Cet examen s'appuie sur des consultations avec nos parties prenantes qui nous font part de leurs différents points de vue, de leurs perspectives et de leurs expériences vécues. Nous prévoyons que la publication des Normes d'exercice révisées aura lieu plus tard en 2023.

MAINTIEN DE LA COMPÉTENCE

Dans le cadre de son mandat de protection du public, l'Ordre veille à ce que les personnes inscrites soient qualifiées et à jour dans leur pratique, et à ce qu'elles poursuivent leur apprentissage de façon continue.

Le [Programme de maintien de la compétence \(PMC\)](#) de l'Ordre a pour principal objectif de promouvoir l'assurance de la qualité dans l'exercice des professions du travail social et des techniques de travail social, et d'encourager les personnes inscrites à améliorer leur pratique de façon continue. Toutes les personnes inscrites à l'Ordre sont tenues de mener à bien le PMC, à l'exception de celles qui détiennent un certificat de la catégorie de membre à la retraite. En 2022, le PMC a enregistré un taux d'achèvement de 97 %.

CONSEIL DE L'ORDRE 2021-2022

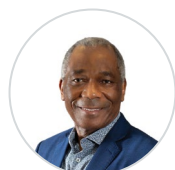
Le Conseil de l'Ordre est le corps dirigeant et conseil d'administration composé de 21 membres qui établit l'orientation stratégique et politique de l'Ordre. Les membres du Conseil réglementent les professions du travail social et des techniques de travail social dans le cadre de notre mandat permanent de protection de l'intérêt public.

Pour de plus amples renseignements sur les activités du Conseil de l'Ordre en 2021, veuillez visiter notre [site Web](#).

CONSEIL DE L'ORDRE (AU 31 DÉCEMBRE 2022)



Amanda Bettencourt,
TTSI



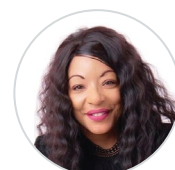
Chisanga Chekwe,
membre du public



Charlene Crews,
TTSI



John Fleming,
membre du public



Judy Gardner,
TTSI



Sanjay Govindaraj,
TSI



Mukesh Kowlessar,
TTSI



Carrie McEachran,
membre du public



Christopher McIntosh,
TSI



Pamela Murphy,
membre du public



Mandi Olson,
TTSI



Alexia Polillo,
membre du public



Marinna Read,
TSI



Candice Snake,
TSI



Elayne Tanner,
TSI



Beatrice Traub-Werner,
TSI



Durel Williams,
TSI

Sans image :

Sue-Ellen Merritt, TTSI

Sandie Sidsworth, TTSI

NON-MEMBRES DU CONSEIL

Derek Chechak, TSI

Yusra Osman, TSI

Delia Sinclair Frigault, TSI

Natasha Young, TSI

Greg Clarke, TTSI

Lisa Seburn, TSI

Rita Silverthorn, TSI

Kit Leung, TTSI

Brian Seng-Low, TTSI

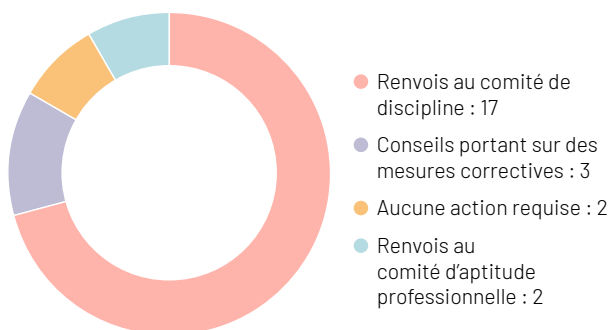
Sandra Southwind, TSI

STATISTIQUES DE PROTECTION DU PUBLIC

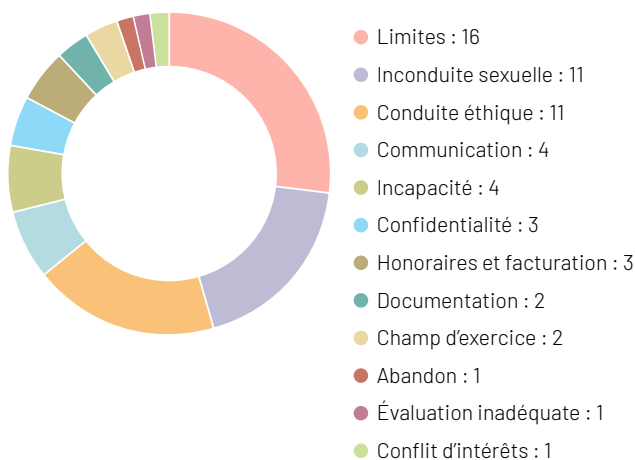
Dans le cadre de son mandat de protection du public, l'Ordre examine les rapports et les plaintes concernant les allégations de mauvaise conduite de ses membres et enquête à ce sujet.

RAPPORTS OBLIGATOIRES

Décisions



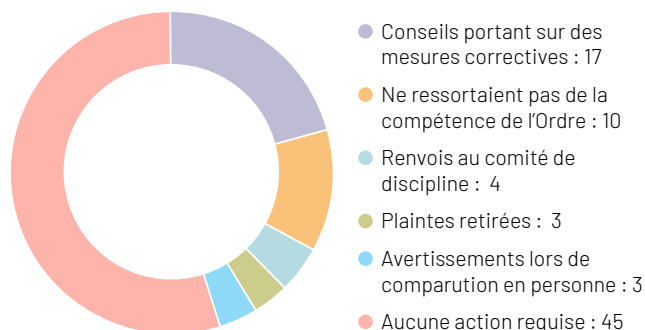
Questions soulevées par les rapports



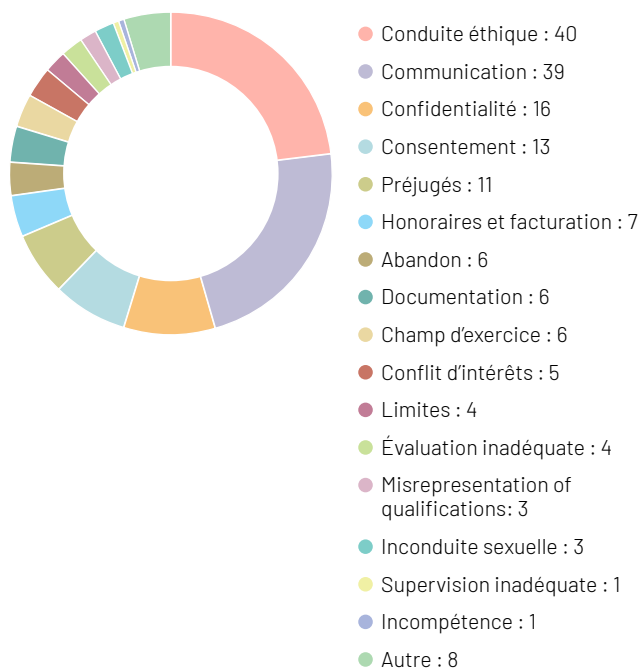
Remarque : Les rapports soulèvent souvent plusieurs questions relatives au travail social ou aux techniques de travail social.

PLAINTES

Décisions



Questions soulevées par les rapports



Remarque : Les plaintes soulèvent souvent plusieurs questions relatives au travail social ou aux techniques de travail social.



ÉTATS FINANCIERS

**ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET
DES TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL
DE L'ONTARIO**

ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

31 DÉCEMBRE 2022

**ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES
TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL DE L'ONTARIO**

ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

31 DÉCEMBRE 2022

INDEX	Page
Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers résumés	1
États financiers résumés	
État résumé de la situation financière	2
État résumé de l'évolution de l'actif net	3
État résumé des résultats d'exploitation	4
Notes afférentes aux états financiers résumés	5



Crowe Soberman | Canada

Crowe Soberman LLP

Member Crowe Global

2 St. Clair Avenue East, Suite 1100

Toronto, ON M4T 2T5

Main 416 964 7633

Fax 416 964 6454

www.crowesoberman.com

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux personnes inscrites à l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario

Opinion

Les états financiers résumés, regroupant l'état résumé de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état résumé des résultats d'exploitation et l'état résumé de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes correspondantes, sont tirés des états financiers audités de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (l'« Ordre ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

À notre avis, les états financiers résumés ci-joints constituent un résumé fidèle des états financiers audités, selon les critères décrits dans la note 2.

États financiers résumés

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La lecture des états financiers résumés et du rapport des auditeurs sur ceux-ci ne saurait, par conséquent, se substituer à la lecture des états financiers audités et du rapport des auditeurs à ce sujet. Les états financiers résumés et les états financiers audités ne tiennent pas compte des effets des événements survenus après la date de notre rapport sur les états financiers audités.

États financiers audités et notre rapport à ce sujet

Notre opinion sur les états financiers audités, telle qu'énoncée dans notre rapport du 14 avril 2023, est inchangée.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers résumés

La direction est responsable de l'élaboration d'états financiers résumés conformément aux critères décrits dans la note 2.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion, à savoir si les états financiers résumés constituent un résumé fidèle des états financiers audités sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, *Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés*.

Crowe Soberman LLP

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

**ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES
TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL DE
ÉTAT RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**
Au 31 décembre

2022

2021

ACTIF

À court terme

Encaisse	4 838 423 \$	4 285 480 \$
Placements à court terme	6 636 620	6 042 689
Intérêts à recevoir	67 026	10 231
Charges payées d'avance et postes divers de l'actif	186 069	190 829

11 728 138 10 529 229

Placements à long terme	2 526 126	2 537 621
Équipement et améliorations des biens à bail	359 146	433 307
Logiciels	395 784	419 267

15 009 194 \$ 13 919 424 \$

PASSIF

À court terme

Comptes créditeurs et charges à payer	1 758 992 \$	686 912 \$
Recettes reportées	6 062 996	5 689 645

7 821 988 6 376 557

Engagements et éventualités (Note 2)

ACTIF NET

Actif net investi en équipement, biens à bail et logiciels	754 930	852 574
Actif non affecté	6 432 276	6 690 293

7 187 206 7 542 867

15 009 194 \$ 13 919 424 \$

Au nom de l'Ordre

Membre du Conseil Date

**ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES
TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL DE
ÉTAT RÉSUMÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**
Exercice clos le 31 décembre

	Actif net investi en équipement, améliorations de biens à bail et logiciels	Actif non affecté	2022	2021
Solde, début de l'exercice	852 574 \$	6 690 293 \$	7 542 867 \$	6 677 814
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux charges	(359 874)	4 213	(355 661)	865 053
Virement interfonds – investi en équipement, améliorations de biens à bail et logiciels	262 230	(262 230)	-	-
Solde, fin de l'exercice	754 930 \$	6 432 276 \$	7 187 206 \$	7 542 867

**ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES
TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL DE
ÉTAT RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION**
Exercice clos le 31 décembre

2022

2021

Recettes

Droits d'inscription	9 234 111 \$	8 583 975 \$
Frais de dossiers	375 200	348 700
	9 609 311	8 932 675

Dépenses

Salaires et avantages sociaux	5 149 256	4 651 422
Frais juridiques	1 864 273	1 101 998
Location des locaux	756 445	784 557
Publicité et promotion	433 398	336 639
Experts-conseils	343 778	239 803
Location et entretien	291 166	399 079
Frais bancaires	189 139	179 930
Réunions du Conseil et des comités	181 177	106 246
Perfectionnement professionnel	85 276	73 913
Fournitures de bureau	81 240	64 067
Audit et comptabilité	47 206	42 155
Site Web	41 914	52 650
Assurance	38 466	33 649
Impression et papeterie	32 723	16 941
Téléphone	27 217	40 052
Traduction	21 808	28 262
Frais de poste et de messagerie	11 839	13 997
Élection	9 061	9 485
Amortissement de logiciels	243 852	224 713
Amortissement d'équipement et d'améliorations de biens à bail	116 022	113 472
	9 965 256	8 513 030

Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux charges avant d'autres revenus	(355 945)	419 645
--	------------------	----------------

Autres revenus (charges)

Variation de la juste valeur des placements	(255 930)	247 563
Revenus de placement	256 214	152 818
Aide gouvernementale	-	45 027
	284	445 408

Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux charges	\$ (355 661)	\$ 865 053
---	---------------------	-------------------

**ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES
TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL DE L'ONTARIO**
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS
LE 31 DÉCEMBRE 2022

1. Organisation

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social (« l'Ordre ») a été institué le 1^{er} mars 1999 en application de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social*. L'Ordre est un organisme sans but lucratif dont les objectifs sont de réglementer l'exercice du travail social et des techniques de travail social en Ontario, de régir ses personnes inscrites et de protéger l'intérêt public. L'Ordre est exempt d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'inscription demeure valide tant que l'Ordre continue de satisfaire les exigences de la Loi et de la réglementation concernant les organismes sans but lucratif.

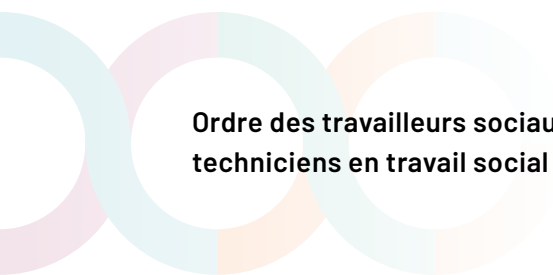
2. États financiers résumés

Les états financiers résumés sont tirés des états financiers annuels audités complets de l'Ordre pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Une copie des états financiers audités complets est conservée dans les dossiers de l'Ordre et peut être fournie sur demande.

Les critères appliqués par la direction lors de la préparation de ces états financiers résumés sont les suivants :

- (a) Les montants présentés dans ces états financiers résumés concordent avec ceux contenus dans les états financiers audités complets, ou peuvent être recalculés à partir de ces montants.
- (b) La direction est d'avis que les états financiers résumés contiennent l'information nécessaire et sont regroupés à un niveau approprié pour ne pas induire en erreur les utilisateurs.
- (c) La direction a déterminé que l'état des flux de trésorerie ne fournit pas de renseignements supplémentaires utiles aux membres et, à ce titre, ne l'a pas inclus dans les états financiers résumés.



**Ordre des travailleurs sociaux et des
techniciens en travail social de l'Ontario**

250, rue Bloor est, bureau 1000
Toronto, Ontario M4W 1E6

Téléphone : 416.972.9882

Numéro sans frais : 1.877.828.9380

Télécopieur : 416.972.1512

otsttso.org